



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 18 novembre 2014
18 heures 30

PP/MG

N° 001764

Service Finances -
SPL Territoire
Vaucluse -
Modification des
statuts et autorisation
du représentant de la
collectivité à
participer au vote de
l'assemblée générale
extraordinaire de la
société.

Affiché le :

Le mardi 18 novembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI-LEONIS

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà actionnaire de la SPL Territoire Vaucluse et qu'il est envisagé, par le conseil d'administration de cette société, de procéder à une augmentation de son capital social et à la nomination d'administrateurs supplémentaires entraînant une modification des statuts.

Créée à l'origine avec 5 collectivités, SPL a vocation à intégrer d'autres collectivités du Vaucluse désireuses de réaliser des projets de construction, d'aménagement, d'engager des études sur leur territoire ou de déléguer des services publics.

La Communauté de Communes du Ventoux sud et la ville de Montoux ont décidé d'adhérer à la SPL tandis que la ville de Carpentras a souhaité augmenter sa participation au capital de la société lui permettant d'avoir un poste d'administrateur.

Ces modifications amènent la SPL à augmenter son capital par l'entrée de nouveaux actionnaires et par la souscription de 490 nouvelles actions de 100 €. Le capital passerait de 225 000 € à 274 000 €

La commune dispose actuellement de 20 actions, représentant une valeur de 2 000 euros ; il n'est pas souhaité de souscrire à cette augmentation.

Cette augmentation de capital entraînera une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L. 1524-1 du CGCT et du nombre d'administrateurs qui passerait de 9 à 11. Par ailleurs certains articles des statuts sont modifiés notamment pour préciser l'instauration d'un règlement intérieur.

En conséquence, à peine de nullité du vote du représentant de notre collectivité lors de l'assemblée générale extraordinaire, il convient d'approuver au préalable cette modification.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L. 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5 ;

Vu le Code du Commerce ;

APPROUVE la modification des articles 6-15-23 et 32 des statuts de la SPL Territoire Vaucluse conformément au projet joint en annexe

AUTORISE son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL à voter en faveur des résolutions concrétisant ces modifications statutaires, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL